Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260430-D0020260008010-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 avril 2026

DC.2026.080

Date de convocation : 24 avril 2026

Délégués en exercice : 33	Présents : 31	Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Avel Dro - 2, rue de la Paix - 56500 EVELLYS (Naizin), en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme CAROLE AMIOT-BOTUHA, Mme Martine AUDIC, Mme Isabelle BREHELIN, M. Philippe AUDO, Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, Philippe CADORET, M. Ghislain CANTE, M. Christophe DANO, Mme Isabelle GICQUELLO, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. DAVID JEHANNO, M. Hugues JEHANNO, M. Yvon LE CALLONEC, M. Serge LE FORESTIER, M. Yves-Marie LE POULICHET, Mme Christelle LIDURIN, Mme Catherine LORGEOUX, Mme Viviane OLIVEUX, Mme Leslie OLIVEUX, M. Jean-Marc ONNO, Mme Marie-Pierre PICAUT, Mme SANDRA PINET, M. Jean-Pierre RIQUELME, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Marie-Christine TALMONT, M. Éric VOURCH

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Amélie LE HENANFF donne pouvoir à M. Benoît ROLLAND, M. Frédéric ROSELIER donne pouvoir à M. Pierre GUEGAN

Secrétaire de séance : Mme Martine AUDIC

Désignation des représentants de la Communauté de communes au sein de l'EPTB Eaux et Vilaine

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5721-2-1,

VU la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

VU les statuts du syndicat mixte Eaux et Vilaine – établissement public territorial du Bassin de la Vilaine (EPTB Eaux et Vilaine),

VU la délibération n°2022-DC-021 du Conseil communautaire de Centre Morbihan Communauté en date du 3 janvier 2022 relative à l'adhésion de Centre Morbihan Communauté au syndicat mixte ouverte de l'EPTB Eaux et Vilaine,

VU le rapport du Vice-président,

Considérant que le mandat de délégué au sein des syndicats mixtes est lié à celui de l'organe délibérant de la collectivité qui l'a désigné,

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260430-D0020260008OI0-DE

Considérant que le Conseil communautaire nouvellement installé doit, dans les meilleurs délais, procéder à l'élection des délégués appelés à siéger au sein des organismes extérieurs,

Considérant que pour les syndicats mixtes, le choix de l'organe délibérant peut se porter sur l'un des conseillers communautaires, ou sur l'un des conseillers municipaux d'une commune membre,

Considérant que le Syndicat mixte de l'EPTB Eaux et Vilaine est administré par un comité composé de délégués élus par les collectivités membres, dont la répartition est définie en trois collèges conformément à l'article 7 des statuts de l'EPTB Eaux et Vilaine,

Considérant la nécessité de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de Centre Morbihan Communauté au sein du Syndicat mixte de l'EPTB Vilaine,

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte,

Considérant que la proposition des personnes listées dans le cadre de la présente délibération résulte d'un travail réalisé en concertation avec chaque commune et confirmé lors du Bureau communautaire du 23 avril 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret par un premier vote à l'unanimité,**
- **DE DESIGNER les conseillers communautaires/municipaux suivants pour siéger au sein du comité syndical de l'EPTB Eaux et Vilaine :**

Titulaire (1)	Suppléant (1)
Yves-Marie LE POULICHET	Benoît ROLLAND

- **D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge de l'Administration générale à signer tout document se rapportant au dossier.**

ADOPTÉE A LA MAJORITE

Pour : 26	*Contre : 5*	*Abstention : 2*	*Non votant : 0*

Votes « contre » : Christophe DANO, DAVID JEHANNO, Leslie OLIVEUX, Viviane OLIVEUX, Guénaël ROBIN
Abstentions : Marie-Pierre PICAUT, Jean-Pierre RIQUELME

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 05/05/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

